

VOL. 7

OCTOBRE 1901

No. 10

# BULLETIN

— DES —

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*

---

PIERRE-GEORGES ROY  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE  
RUE WOLFE  
LÉVIS

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

Sommaire de la livraison d'octobre : Saint-Jacques de Causapsca, Eugène Rouillard ; Le colonel de Longueuil, L'abbé C.-A. Santoire ; Charles de Beauharnais, L'abbé Auguste Gosselin ; François de Beauharnais, Régis Roy ; Joseph Dufour, P. G. R. ; Les vaisseaux de guerre français dans le port de Québec depuis la Cession, P. G. R. ; Le capitaine Thomas Allison, P.-B. Casgrain ; Les Bois-Francs, Pionnier ; Craig's Road ; L'abbé Malavergne, G. du Chevrot ; Ignace Juchereau Duchesnay, l'abbé Daniel ; La révocation du gouverneur Monck ; Questions, etc.

Gravures : Saint-Jacques de Causapsca ; Le gouverneur de Beauharnais ; Armes des Beauharnais.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

**Abonnement : \$2 par année.**

---

### PUBLICATIONS RECENTES

---

*Les écoles aux Etats Unis. Un exposé des vrais principes en matière d'éducation*, par le R. L.-P. Paquin — Elm Grove, E.-U.—1901.

*St-Jean-Baptiste de Québec*—1901.

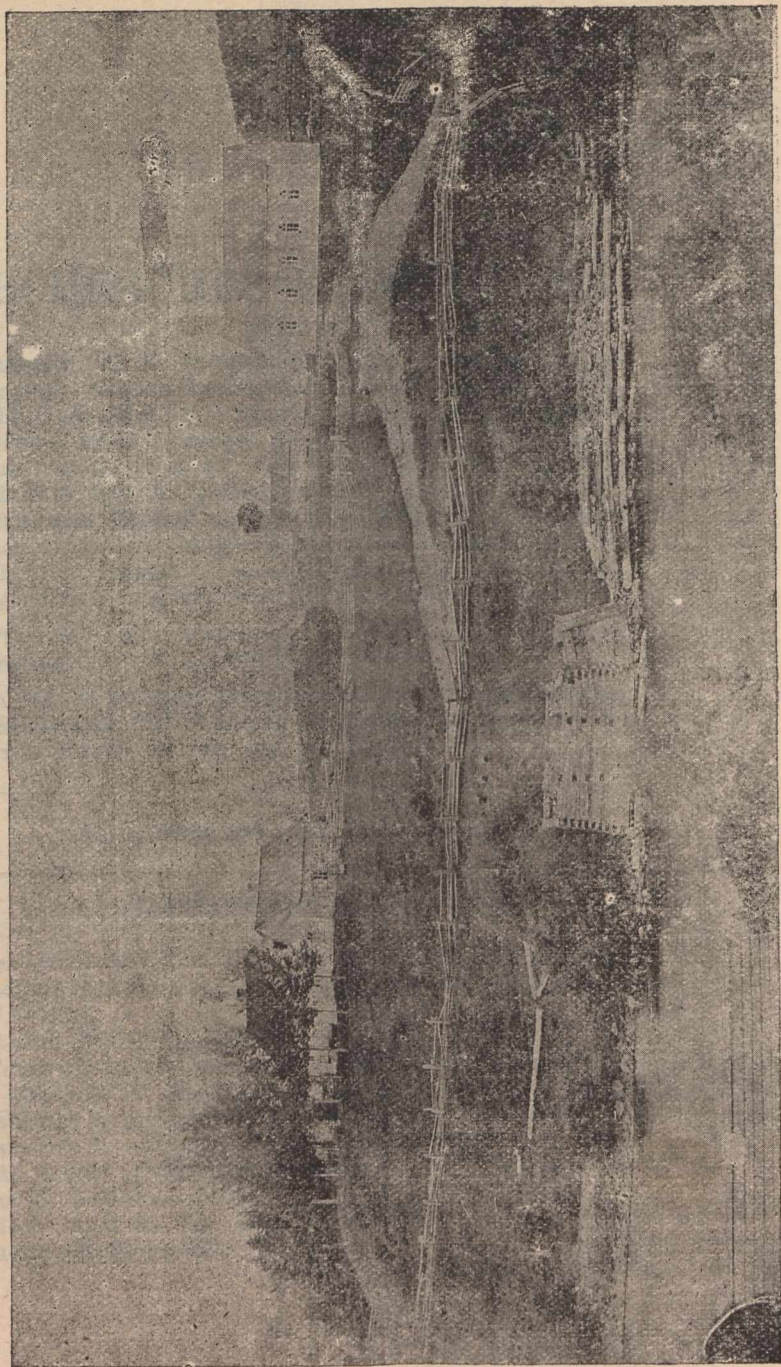
*Almanach des adresses de la cité des Trois-Rivières pour 1901-1902*, par N. Marchand, Trois-Rivières—1901.

*Annuaire du séminaire de Chicoutimi pour 1900-1901.*

*Annuaire du collège de Lévis pour 1900-1901.*

*The Annals of the port of Québec, 1535 1900*, by Sir James M. LeMoine—1901.

*Vieux muet ou Un héros de Château " "* par J.-B. Caouette, Québec—1901.



SAINT-JACQUES DE CAUSAPSCAL

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 7

OCTOBRE 1901

No. 10

### SAINT-JACQUES DE CAUSAPSCAL

Casupscull ou Causapschal est l'un des plus intéressants cantons de la Matapédia.

Bien qu'ouvert à la colonisation que depuis quelques années, la marche progressive de ce canton a été des plus rapides.

Il y a quatre ou cinq ans, on ne comptait là—à peu de distance d'une gare très modeste de l'Intercolonial—que quelques maisonnettes habitées par une poignée de colons, peu fortunés, mais pleins de confiance dans l'avenir.

Aujourd'hui, la physionomie de ce canton a subi une transformation qui laisse présager, avant dix ans, une des plus belles paroisses de la Matapédia.

L'étendue de ce canton est assez considérable. On y compte 33,000 arpents divisés en lots de ferme de cent acres chacun.

Quant à la qualité de la terre, elle est, au dire de tous, excellente. C'est une terre jaune propre à la production de toutes les récoltes de grains et de racines et particulièrement bonne pour le foin.

Le premier rang de Causapschal, un peu plus montueux et accidenté que les autres rangs, mais renfermant des terres de très bonne qualité, est traversé dans toute sa longueur, par l'excellent chemin de Matapédia.

Le chemin de fer Intercolonial, qui longe la rivière Matapédia, offre aux colons de Causapschal comme à tous ceux qui sont établis dans les autres cantons de la vallée de la

Matapédia, une voie de communication des plus faciles avec nos grandes villes. Elle leur ouvre tous nos marchés, leur permettant d'écouler leurs produits dans des conditions exceptionnellement avantageuses.

Il y a aujourd'hui à Causapséal une église catholique avec un curé résidant, quatre à cinq magasins, un bureau de poste. La gare de l'Intercolonial ne se trouve qu'à quelques pas de l'église.

EUGÈNE ROUILLARD

---

### LE COLONEL DE LONGUEUIL

---

“ En 1770, M. de Longueuil épousa, à Montréal, madame de Bonne, dont le premier mari, le chevalier de Bonne de Lesdiguères, officier distingué, avait été tué en 1759 au siège de Québec. *Il n'y eut aucun enfant de ce mariage.*” (*Recherches Historiques*, volume VII, page 255).

Lorsque parut l'*Histoire de Longueuil* par MM. Jodoin et Vincent, en 1889, je demeurais à l'Ecole normale Jacques-Cartier, à Montréal. En parcourant cet ouvrage, M. Verreau, de regrettée mémoire, tomba sur un passage (p. 254) identique à celui des *Recherches Historiques* concernant le colonel de Longueuil. M. Verreau me dit alors qu'il lui semblait que c'était là une erreur. Il consulta ses cahiers et me donna la note suivante que je copiai sous sa dictée :

“ Joseph Dominique Emmanuel LeMoyne de Longueuil épousa Marie Louise Prudhomme, veuve de M. le chevalier de Bonne de Lesdiguère. De ce mariage naquit un fils, Joseph-Olivier LeMoyne qui décéda à l'âge de deux mois et fut inhumé à la Longue-Pointe, Isle de Montréal, le 18 janvier 1773.”

L'ABBÉ C.-A. SANTOIRE

---

## CHARLES DE BEAUHARNAIS

Le marquis Charles de Beauharnais, gouverneur du Canada, arriva au pays dans l'été de 1726. Sa commission, datée de Marly, est du 11 janvier de cette année : M. de Beauharnais y est qualifié de " capitaine de vaisseau." Il fut gouverneur du Canada jusqu'en 1747 : lui et son prédécesseur, M. de Vaudreuil, sont les deux gouverneurs, sous l'ancien régime, qui sont restés le plus longtemps, sans interruption, à la tête des affaires : leurs deux administrations couvrent une période de quarante-quatre ans, de 1703 à 1747.

Charles de Beauharnais était frère de François de Beauharnais, qui avait été intendant du Canada quelques années auparavant. Or M. Tremblay, du séminaire des Missions Etrangères de Paris, écrivant à un de ses confrères de Québec au sujet de cet intendant, lui disait : " Il est d'une famille qui n'est pas jésuite, car madame sa mère est la grande dévote de l'Oratoire, à Orléans." C'est peut être parce que Charles de Beauharnais ne passait pas pour " ami des Jésuites ", qu'on a supposé que ceux-ci avaient pris le parti de l'intendant Dupuy dans ses luttes contre le chapitre. (1)

" Sage, courageux et habile, écrit l'abbé Ferland, ce gouverneur avait épousé une dame veuve déjà avancée en âge, dont il n'avait pas eu d'enfants. Il réunissait donc plusieurs des qualités qui avaient été signalées comme nécessaires à un gouverneur du Canada."

" Il appartenait, dit Garneau, par sa mère à une famille que ses services et sa parenté avec les Pontchartrain avaient

---

(1) Il se trouvait d'ailleurs, que le Jéuite Dupuy fils de l'intendant, était à cette époque à la maison de Québec.

placé dans les plus hauts emplois de la marine et des colonies.”

Il était grand-oncle d'Alexandre de Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine, Joséphine Tasché, épouse de Napoléon 1er, qui la répudia pour épouser Marie-Louise d'Autriche. Par une coïncidence singulière, — je crois, du moins, qu'il n'y eut que coïncidence, — en même temps que le marquis de Beauharnais quittait la France pour venir prendre possession de son gouvernement du Canada, Gaspard-Joseph Tascher, grand père de Joséphine, s'expatriait lui aussi, pour aller s'établir aux Antilles françaises :

“ Les Tascher, dit un chroniqueur, étaient des gentilshommes du Blésois, qui dépensaient, depuis des générations, leur sang et leurs maigres revenus au service du roi, quand, en 1726, l'un d'eux, Gaspard-Joseph, prit le parti d'aller chercher fortune “ aux îles ”, comme on disait alors, et s'embarqua pour la Martinique : c'était le grand père de Joséphine...”

“ Laisant aux émigrants d'esprit tenace et d'âme austère les forêts glacées et les grands fleuves du Canada, le flot des jeunes gentilshommes était attiré sous les tropiques par les perspectives de prompt richeesse, la séduction du climat, les raffinements de l'extrême civilisation joints à ce laisser aller des mœurs que l'esclavage entraîne inévitablement avec lui. Au bout de deux ou trois générations, c'étaient des créoles que l'on voyait réapparaître à Versailles, plus opulents que les fermiers généraux, plus élégants, plus spirituels, plus dissolus aussi que les courtisans les mieux en renom.”

Le fils aîné de Gaspard Joseph possédait “ la plantation des Trois-Îlets ”; et c'est “ dans le bâtiment de la sucrerie ” que naquit et grandit Joséphine.

Sur ces entrefaites, un neveu du gouverneur du Canada, un autre marquis de Beauharnais, était devenu gouverneur

des Antilles françaises. Son gouvernement ne fut pas heureux : il laissa les Anglais s'emparer de la Guadeloupe. Il fut destitué et rentra en France, emmenant avec lui sa maîtresse, la tante de Joséphine. Cette femme rêva alors d'associer les Tascher à son opulence ; elle réussit à conclure un mariage entre le fils du marquis, Alexandre de Beauharnais et sa nièce. Joséphine passa en France, et épousa en 1779, à Paris, le jeune de Beauharnais. L'union fut éphémère. Au bout de quatre ans, notre créole demanda et obtint légalement séparation d'avec son mari. Ainsi se termina par un divorce l'alliance de Joséphine avec Beauharnais, comme ce fut par un autre divorce—celui-là bien cruel et amer— que prit fin son union, autrement plus glorieuse encore, avec le grand Napoléon. (1)

Je reviens à notre gouverneur.

Homme de paix, comme tous les militaires de grande valeur, il était à la fois doux, conciliant et ferme : son caractère se révèle tout entier dans le discours qu'il prononça, ou plutôt qu'il fit lire par son secrétaire, (2) au conseil, dans la séance du 8 mars 1728, pour mettre fin aux empiètements de ce tribunal dans les affaires ecclésiastiques. Je cite ici cette pièce, qui, je crois, n'a pas encore été publiée :

“ Nous avons vu, messieurs, avec un extrême déplaisir ce qui s'est passé en cette colonie depuis la perte qu'elle a faite de M. l'évêque de Québec. Nous avons été très surpris d'apprendre par des voies indirectes que le conseil supérieur de cette ville se fût attribué le droit de connaître et décider souverainement de matières d'autant plus délicates et dan-

(1) “ La Légende de Joséphine ”, par M. de Lanza de Laborie, dans le “ Correspondant ” du 10 février 1899, p. 475.

(2) D'Ailleboust des Musseaux. Il avait un frère ecclésiastique, que je vois marqué à 102 livres, dans la liste de “ Distribution des grâces du roi ” pour 1730. J'y vois aussi deux autres ecclésiastiques, l'abbé Martel 73 livres, l'abbé de Falaise, 201.



gereuses qu'elles intéressent tout le corps ecclésiastique de ce pays, sans avoir su de nous, qui occupons pour le roi la première place de cette compagnie, quel est notre sentiment sur la conduite qu'elle avait à tenir, et sur les mesures qu'il convenait prendre dans une affaire de cette importance.

“ Le conseil ne peut ignorer les ordres de Sa Majesté, qui y ont été enregistrés, par lesquels il lui est défendu de faire aucuns règlements généraux qu'en présence du gouverneur et de l'intendant. Nous avons lieu de nous flatter que dans des matières aussi importantes et aussi extraordinaires que le sont celles dont il est question, il n'aurait pas pris des résolutions aussi vives que celles qu'il a prises, sans nous avoir auparavant demandé notre avis.

“ Nous espérons aussi que cette compagnie, informée du mauvais effet que ses arrêts multipliés faisaient dans tous les esprits, se porterait à cesser ses poursuites, et à attendre la décision de Sa Majesté sur des matières aussi douteuses et aussi contestées, ainsi que le conseil supérieur a fait, du temps de nos prédécesseurs, dans des affaires moins importantes et moins délicates.

“ Cette compagnie si sage, si soumise aux ordres du roi, voudrait-elle aujourd'hui les ignorer, pour nous ôter la connaissance du parti qu'elle a pris de continuer ses procédures, et de soutenir un ouvrage qu'elle se repent peut-être d'avoir commencé ?

“ Enfin, nous apprenons que lundi dernier, premier de ce mois, elle a rendu un arrêt contre le sieur Boulard, curé de Québec, que le chapitre de cette ville a nommé vicaire général de ce diocèse, et que cet arrêt, qui ne tend pas moins qu'à attenter à la personne du sieur Boulard, jette un trouble général dans la colonie, et y excite des murmures dont nous ne sentons que trop les dangereuses conséquences. Et comme il est de notre devoir de prévenir les suites fâcheuses qui peuvent s'en suivre, et d'employer à

et effet toute l'autorité qu'il a plu à Sa Majesté de nous confier, pour arrêter la cours d'une procédure si contraire au repos public et au bien de la colonie, nous défendons de la part du roi aux officiers du conseil supérieur de Québec de recevoir dès à présent aucune requête ou réquisitoire, ni aucunes réponses de la part des parties citées, et de rendre directement ou indirectement aucun arrêt sur les matières en question ; et nous suspendons, de la même autorité, l'exécution de toutes ordonnances ou arrêts ci-devant rendus sur cette matière, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté d'en ordonner. Défendons pareillement au greffier d'en écrire et expédier, et aux huissiers, archers, ou autres, d'en signifier, publier, ni afficher aucuns de ceux qui ont été ci-devant rendus à ce sujet, sous peine de désobéissance.

“ Nous imposons silence sur toutes ces matières au sieur Lanouiller, conseiller, faisant les fonctions de procureur général depuis le décès du sieur Collet, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de faire savoir ses intentions sur le tout.

“ Voulons que notre présent ordre soit porté au conseil supérieur au premier jour d'assemblée, pour y être lu par un de nos secrétaires, à haute et intelligible voix, et ensuite publié à son de tambour (1), et affiché en tous lieux où besoin sera, tant dans cette ville que dans celle des Trois-Rivières et de Montréal, et partout ailleurs où nous le jugerons nécessaire, à ce que personne ne prétende cause d'ignorance.”

On remarque que, dans ce discours, le gouverneur ne nomme pas une seule fois l'intendant ; il ne s'adresse directement qu'au conseil. C'était faire preuve de beaucoup de tact : il était important que les deux représentants de l'autorité royale au Canada ne parussent pas divisés entre eux.

L'intendant Dupuy n'avait pas ce tact ; et l'on ne saurait

(1) L'ordre de Beauharnais fut en effet publié “ au son des tambours des troupes ”, et aux acclamations de “ Vive le roi ! Vive Beauharnais ! ” (Edits et Ordonnances, p. 331.)

s'imaginer combien le gouverneur eut à souffrir de ses prétentions excessives durant les deux années qu'il eut à passer avec lui. Il ne s'en plaignait cependant qu'à la cour

“ Il n'est pas trop aisé, écrit-il un jour, de pouvoir vivre avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagination... C'est un homme absolument hors de sa sphère...”

“ Je suis bien fâché, écrit-il encore, que M. Dupuy me donne si souvent occasion de vous faire des plaintes contre lui... La trop grande facilité qu'il a d'écouter tous les discours que ses prétendus amis lui tiennent, et qu'il croit comme articles de foi, fait qu'il est le jouet de tous les mauvais esprits du pays... Si je suivais pied à pied M. Dupuy sur tout ce qu'il entreprend, je n'en finirais jamais. Ce serait dissensions continuelles...”

Il ajoute encore une autre fois : “ M. Dupuy fait en ce pays-ci le général, l'évêque et l'intendant. Il en donne tous les jours des preuves... Il n'y a personne qui n'y perde son latin. C'est un homme impraticable, si jamais il y en eu un. Il suffit que je dise blanc pour qu'il dise noir...”

M. de Beauharnais se sentit soulagé, lorsque la cour rappela Dupuy dans l'été de 1728. Il écrivit le 9 octobre au ministre : “ Je ne saurais que très imparfaitement vous exprimer le service important que vous avez rendu à toute la colonie par la révocation de M. Dupuy.”

Dupuy fut remplacé par M. Hocquart, qui exerça les fonctions d'intendant jusqu'en 1748, c'est-à-dire tout le temps de l'administration de M. de Beauharnais. Alors commença une ère de paix et d'entente entre les autorités coloniales qui avait été presque inouïe jusque-là. M. Hocquart écrivait en 1730 :

“ La paix et la tranquillité règnent ici plus qu'elles n'y ont jamais été. L'intelligence est parfaite entre M. le général, M. l'évêque et moi, et nous sommes persuadés qu'elles est nécessaire pour l'intérêt du roi et celui de la colonie.”

Quelques mois plus tard, le gouverneur s'associait à l'intendant pour dire à la cour les bons effets de l'union qui existait entre eux :

“ Nous avons toujours concouru, autant qu'il a dépendu de nous, à entretenir la paix et l'union dans tous les corps de la colonie, et nous avons pris toutes les voies de conciliation pour étouffer les semences d'animosité et de division. Nous avons la satisfaction de voir que la paix et la tranquillité règnent dans tous les états séculiers.”

La supérieure de l'Hôpital Général faisait un jour l'éloge de l'esprit de conciliation de M. de Beauharnais :

“ Notre communauté, disait-elle, a eu beaucoup à souffrir, depuis le décès de Mgr de Saint-Vallier, des contradictions et des interdits sans droit et sans cause que des personnes mal disposées injustement contre feu Mgr de Saint-Vallier nous ont suscités pour détruire, s'il leur avait été possible, son ouvrage.

“ Cette communauté, affligée au delà de toute expression, a eu le bonheur que M. de Beauharnais, comme un bon père plein de charité, s'est donné toutes les peines imaginables pour faire cesser ces troubles, et pour donner la tranquillité à cette maison, que ces intrigues avaient désunie, en révoltant cinq de nos religieuses et en les autorisant dans la désobéissance à leur supérieure...” (1)

Le gouverneur et l'intendant s'efforçaient aussi de rétablir l'union dans le clergé ; mais ils rencontraient souvent plus d'un obstacle. (2) Écrivant au ministre en 1733 :

“ De nouvelles représentations, disaient-ils, ont été faites à Sa Majesté par le chapitre de Québec au sujet de ce qui

---

(1) Lettre de la sœur Saint-Augustin, Supérieure de l'Hôpital Général, au ministre, Québec, 4 novembre 1728.

(2) Les divisions fâcheuses qui avaient éclaté à la suite de la mort de Mgr de Saint-Vallier commençaient à peine à s'effacer, qu'une ordonnance royale venait répandre le malaise dans le clergé canadien, auquel elle enlevait un de ses privilèges.

a eu lieu pendant la vacance du siège. Nous avons expliqué à ce chapitre que c'est l'intention de Sa Majesté qu'il ne soit plus parlé de ce qui s'est passé dans cette occasion, et que le tout soit regardé comme non avenu. Depuis ces temps de troubles et de division, notre conduite n'a tendu qu'à rétablir et à maintenir la paix dans le clergé, et nous tiendrons la main à ce qu'elle ne soit pas troublée ; nous y donnerons tous nos soins."

M. de Beauharnais s'appliqua aussi tout le temps de son administration, à maintenir la discipline militaire parmi les soldats. Ils aurait voulu qu'on leur bâtît de bonnes casernes, et qu'ils y fissent régulièrement leur séjour. Il écrivit un jour au ministre :

" J'ai pris la liberté de vous faire observer plusieurs fois que le moyen le plus sûr pour maintenir une exacte discipline et contenir les soldats, c'est d'avoir des casernes, parce qu'étant logés chez les habitants ils mangent ensemble ce qu'ils peuvent gagner de part et d'autre, et s'enivre le plus souvent ; à quoi les officiers ne peuvent remédier. La plupart vont travailler aux forges de Saint-Maurice, ou dans les côtes, et sont employés aux travaux du roi : ce qui contribue encore à les déranger ; et c'est ce qu'on ne peut éviter..."

En travaillant ainsi à maintenir partout la paix, l'union, la discipline, M. de Beauharnais ne pouvait contenter tout le monde. Il y eut des plaintes injustes adressées contre lui à la cour. Dans ces occasions, on est souvent obligé, même contre ses goûts, de faire son propre éloge :

" Il faut, écrit-il à son tour, qu'il y ait bien de l'iniquité dans ce pays-ci, de la part d'un certain nombre de personnes, connues pour telles, pour avoir mandé choses qui ne sont point, et que j'ai su avoir été jusqu'à vous. Tout le Canada devrait chanter mes louanges, surtout les personnes en question, pour le bien que j'y fais tous les jours. Je de-

vrais y être regardé comme un homme sans défaut, par conséquent irréprochable, n'y ayant rien absolument à pouvoir redire sur ma conduite, et encore moins à rectifier. J'espère que M. Mesnard, qui m'en a écrit, vous fera part de ma réponse à ce sujet. Je suis un vieux militaire, d'âge à savoir ne pas donner prise sur moi. Je ne cherche d'ailleurs qu'à vous plaire, et à vous faire ma cour..."

Durant son administration, la colonie resta généralement en paix avec les Sauvages. Les Renards seuls, qui se montraient encore insoumis, ayant voulu faire de l'agitation dans la région du lac Michigan, le gouverneur expédia contre eux M. de Lignery, avec quelques centaines de sauvages amis et de braves Canadiens, qui les firent rentrer dans l'ordre et leur apprirent à respecter le nom français.

Ce nom était désormais connu et acclamé jusque dans l'extrême Ouest : Gauthier de la Vérandrye venait de se rendre jusqu'aux montagnes Rocheuses (1743). Pour mener à bonne fin ce grand voyage d'exploration, il lui avait fallu tout l'appui et l'encouragement du gouverneur de la colonie, M. de Beauharnais. Leurs noms ne doivent pas être séparés dans l'histoire de cette expédition si aventureuse et si hardie.

L'un des derniers actes administratifs de M. de Beauharnais fut en faveur d'une institution de charité. Quelques semaines seulement avant son départ du Canada, il s'associait à l'évêque et à l'intendant de la colonie pour confier à la vénérable d'Youville, la direction de l'Hôpital général de Villemarie (1), fondé un demi-siècle auparavant par les frères Charron. Il contribua ainsi à donner une nouvelle vie à cette institution, qui a toujours été depuis l'une des plus bienfaitantes du Canada.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

---

(1) " Edits et Ordonnances," t. II, p. 391.



LE GOUVERNEUR DE BEAUHARNAIS



ARMES DES BEAUHARNAIS

## FRANÇOIS DE BEAUHARNAIS

Dans les titres de la famille de ce nom l'on écrivait : *Beauharnois*, *Beauharnoy*s, et de *Beauharnois*. C'est l'ancienne orthographe ; aujourd'hui l'on remplace la lettre *o* par *a*.

Cette famille originaire de l'Orléanais nous intéresse tout particulièrement, car elle nous a donné un intendant, de 1702 à 1705 ; un gouverneur général, de 1726 à 1747 ; et plusieurs autres de ses membres sont venus demeurer en Canada durant plusieurs années.

Disons d'abord, que cette famille, distinguée dans l'ordre de la noblesse par ses anciens services, soit dans le militaire, soit dans la principale magistrature, a produit en original les titres justificatifs de ses filiations depuis François de Beauharnais, seigneur de Miramion, &c, auteur du VI<sup>e</sup> degré, et de plus une généalogie manuscrite dressée en 1644 par Jacques Girault célèbre avocat au siège Présidial d'Orléans, à l'occasion sans doute de quelque partage, qui était alors à discuter.

Le premier Beauharnais enregistré dans cette filiation est Guillaume, seigneur de Miramion et de la Chaussée. Il épousa le 20 janvier 1390, Marguerite de Bourges.

Détail curieux à noter : son fils aîné fut l'un des témoins au procès fait pour la justification de la Pucelle d'Orléans.

Aignan de Beauharnais fils de François (VI<sup>e</sup> degré) épousa Marguerite de Choisy. Il eut un fils qui se maria en 1645 avec Marie, fille de Jacques de Rubelles, conseiller et secrétaire du Roi. Anne de Beauharnais, fille de François, devint la femme de Paul Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, le 11 juin 1605. C'est un parent du ministre de ce nom.

Marie-Anne, petite-fille de François II de Beauharnais (VII<sup>e</sup> degré) épousa le 16 septembre, 1683, son cousin, Jean Phélypeaux, comte de Montlhéry &c., et intendant de Paris.



La trisaïeule du chancelier Séguier était une Beauharnais.

Au moyen de ces alliances, et d'autres faites par la suite, les Beauharnais acquéraient de l'influence.

Michel de Beauharnais, fils de François II, fut prêtre, et aumônier de Gaston, duc d'Orléans.

Jean de Beauharnais, chef du VIIIe degré dans la généalogie de la famille, fut secrétaire de la chambre du roi Louis XIII ; gentilhomme ordinaire de sa chambre, etc. C'est le grand-père de notre intendant et de notre gouverneur général.

François (IXe degré) père de nos fonctionnaires, est qualifié : chevalier, seigneur de la Boische, de la Chaussée, de Beaumont, de Beauville, etc. Il épousa en septembre 1664, demoiselle Marguerite-Françoise-Pyvert de Chastullé.

Voici la liste de leurs enfants :

1o. Jacques, capitaine au premier bataillon du régiment du Maine ; tué au siège de Mayenne.

2o. François de Beauharnais, qualifié chevalier, baron de Beauville, seigneur de la Chaussée, de Beaumont, &c, conseiller du Roi en ses conseils, et intendant de ses armées navales et qualifié aussi Haut et Puissant Seigneur, dans les actes qui le concernent, fut successivement commissaire de la marine ; commissaire des armées navales ; intendant de justice police et finances des pays de la Nouvelle-France, Acadie, île de Terre-Neuve et autre, pays de la France Septentrionale, le 1er avril 1702. Il est nommé à l'Intendance générale de la marine en 1704, mais il ne partit du Canada qu'en l'automne de 1705. Le 1er janvier 1706, le voilà Intendant de l'armée navale du roi commandée par le comte de Toulouse. Le 2 avril, 1707 par un brevet du roi il obtient " le Port Maltais," en Acadie, la rivière comprise, de quatre lieues de front sur deux de profondeur, tirant du côté de la Hève, à l'est, quart nord-est avec les îles et ilettes

adjacentes, avec droit de haute, moyenne et basse justice, et le 25 juin de la même année cette terre est érigée en baronnie sous le nom de Beauville.

Le 1er janvier 1710, il est intendant de la marine, ayant inspection générale sur les classes des officiers, mariniers et matelots du royaume. Le 24 mars suivant, il passe intendant de la marine à Rochefort, puis, intendant de la justice, police et finances de la généralité de La Rochelle le 30 du même mois, et commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi dans le pays d'Aunis et îles adjacentes, et dans les provinces de Saintonge et d'Angoumois ; Intendant des armées navales dans la mer Océane, et enfin Intendant Général des armées navales le 1er avril 1739.

Il avait épousé demoiselle Anne des Grés, morte sans enfants, le 24 septembre 1731, âgée de 63 ans.

Cet intendant fit un court séjour en Canada. Il débarqua à Québec le 29 août 1702 (1). Le 4 novembre 1702, le gouverneur général écrivant au ministre commençait sa correspondance comme suit :—“ Je commencerai celle-ci, monseigneur, par vous remercier pour tout ce pays du présent que vous lui avez fait d'une personne du mérite de M. Beauharnois pour en remplir l'intendance, et par vous marquer en mon particulier le plaisir que je me fais de vivre avec un aussi honnête homme que lui.”

L'intendant de Beauharnais fit enregistrer sa commission datée à Versailles, le 1er avril 1702, et parut officiellement au conseil à Québec, le 5 octobre 1702.

M. de Beauharnais fit une traversée heureuse et très courte pour la saison, dans laquelle il était parti de France.

En chemin le vaisseau qui le portait fit deux prises anglaises, l'une à la hauteur des Açores, et l'autre, sur le grand banc de Terre-neuve.

---

(1) Correspondance Générale Can. vol. 20, folio 106.

M. de Beauharnais parut pour la dernière fois sous le caractère d'intendant, au Conseil, le 17 septembre 1705 ; les Raudots, ses successeurs, venaient d'arriver à Québec.

Notre intendant mourut le 8 octobre 1746, âgé de 81 ans, après 60 ans de service.

40. Jean-François.

50. Notre gouverneur. Charles de Beauharnais, chevalier de la Boische, reçut le titre de marquis dans les provisions du roi, le nommant au poste de gouverneur du Canada. En 1686, il fut admis dans les gentilhommes gardes de la marine, ensuite enseigne le 1er janvier 1692, puis, lieutenant de vaisseaux le 1er janvier 1696 ; capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine, le 18 janvier 1699 ; capitaine de frégate, 9 mai 1707 ; capitaine de vaisseaux 23 avril 1708 ; chevalier de St-Louis et gouverneur du Canada le 11 janvier 1726 ; commandeur surnuméraire de l'ordre militaire de St-Louis le 22 mars 1732 ; chef d'escadre des armées navales le 1er mai 1741, et lieutenant-général des armées navales le 1er janvier 1748.

Il parvint à tous ces grades par ses services signalés et donna des marques de la plus grande valeur dans toutes les occasions qui se présentèrent.

Il épousa le 6 août 1716, Rénée Pays, veuve de—Galichon, et de Pierre Hardouineau, seigneur de Laudanière, etc. (1)

Il mourut le 12 juin 1749.

60. Claude de Beauharnais de Beaumont qui continue la lignée en formant le dixième chaînon ou degré prit pour femme le 11 mai 1713, Rénée Hardouineau, fille de Pierre, et de Rénée Pays.

Si vous voulez vous égayer, établissez les nouveaux liens

---

(1) D'Ozier, "Armorial de France" Registre V pp. 75-93.

de parenté entre les deux frères Charles et Claude, causés par leurs mariages.

Claude de Beauharnais de Beaumont vint en Canada.

La sœur Juchereau dit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* : ..... " le vaisseau du roi le *Héros* était proche ; il était commandé par M. Beaumont, frère de M. de Beauharnais, ci-devant intendant du Canada."

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, p. 156, numéro d'octobre 1897, (1) M. Sulte dit : " Claude-Charles autre neveu, etc., vint en Canada, et, en 1729, il obtint la seigneurie de Beauharnais ". Ce ne peut être que M. de Beaumont, frère de notre intendant. Dans la généalogie de la famille que j'ai par devant moi, il n'y eut qu'un Claude, neveu de l'intendant François, et du marquis Charles, et ce Claude fut comte et créa la seconde branche des Beauharnais.

Nous en reparlerons dans un moment.

Claude, frère de François, fut lieutenant et capitaine, et vint en Canada. En 1729 il obtint la seigneurie de Beauharnais ; il était alors lieutenant de vaisseau. Plus tard on le retrouve avec le titre de chevalier de St-Louis (1740-1) et qualifié de *sieur de Beaumont*, dit M. Sulte. Mais sans doute, c'était son titre en propre, dans la famille. M. Sulte ajoute : " C'est peut-être lui que l'on nommait également le chevalier de Beauharnais et qui figure comme enseigne en pied en Canada (1739). C'est soit lui ou son fils Claude.

70. Guillaume de Beauharnais, chevalier de Beauville, servit 40 ans dans le corps de la marine ; fut successivement gentilhomme garde de la marine en 1697 ; lieutenant d'infanterie au Canada en 1702 ; capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, en Canada, le 1er juin 1704 ; blessé d'un coup de fusil au bras dans un combat naval, où il se trouva en 1705. Enseigne de vaisseau le 1er novembre

(1) M. Sulte s'était informé en partie dans Fe Lind et l'abbé Daniel.

1705 ; aide-major des armées navales et du port de Rochefort, et capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine le 20 avril 1711 ; lieutenant de vaisseau en 1711 ; chevalier de St-Louis le 23 décembre 1711 ; reçu le 20 janvier 1724, et enfin capitaine de vaisseau le 10 mars 1734. Il mourut à St-Domingue en 1741.

60. Jeanne-Elisabeth, mariée à Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, de St-Sulpice, de la Pommeraye, de Marbellin, de la Sistière, de Sérigny, de Meunes, &c. M. Bégon fut intendant du Canada.

70. Anne de Beauharnais.

80. Catherine de Beauharnais.

Claude de Beauharnais, chevalier de Beaumont, avons-nous dit, continue la descendance.

De son mariage à Rénée Hardouineau il eut :

10. François.

20. Claude.

François fut gouverneur des îles de la Martinique, Guadeloupe (1756) &c. Il naquit à La Rochelle, le 8 février 1714. Le roi érigea sa terre de la Ferté-Aurain en marquisat, et François prit le titre de marquis de la Ferté Beauharnais. Ceci était en récompense des services que cette famille avait rendu au roi.

Il épousa le 13 septembre 1751, Marie-Anne-Henriette Pyvart de Chastullé, sa cousine germaine, dont il eut :

10. François, mort en bas âge.

20. Un autre François, né à la Rochelle le 12 août 1756.

30. Alexandre François-Marie, né à la Martinique le 28 mai 1760.

Claude, fils de Claude de Beauharnais de Beaumont, naquit à Rochefort le 16 janvier 1717. Il fut pendant quatre ans commandant de l'artillerie en Canada en 1745.

C'est lui que l'on rencontre aux environs du Détroit en 1747, sous le nom de chevalier de Beauharnais.

Ce Claude est le seul du nom, neveu de notre gouverneur, et, comme en 1729, il n'aurait eu que 12 ans, il est impossible que ce soit lui qui obtint à cette date, la seigneurie de Beauharnais, et qui fut en même temps lieutenant de vaisseau. C'était plutôt son père, qui portait ce nom.

Claude, le fils, en récompense de ses services fut créé comte des Roches-Baritaud.

De son union à Marie-Anne-Françoise Mouchard du 1er mars 1753, nous comptons :

1o. Claude, né le 26 septembre 1756.

2o. Marie-Françoise, née le 7 septembre 1757.

3o. Anne-Amédée, né le 8 janvier 1760.

Alexandre-Françoise-Marie, vicomte de Beauharnais, épousa Joséphine Tascher de la Pagerie, vers 1780, alors qu'elle avait à peine douze ans. Leur fils naquit en 1781. Joséphine, comme tout le monde le sait, fut la femme de Napoléon 1er.

La famille de Beauharnais blasonnait comme suit :  
" D'argent à une fasce de sable, surmontée de trois merlettes de même."

Devise : *Autre ne sers.*

REGIS ROY

### JOSEPH DUFOUR

Joseph Dufour fut élu député de comté de Northumberland pour le premier parlement de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Il était plus habile à manier les manchons de la charrue que la plume. Lorsqu'il fut appelé à signer le serment d'office qu'il venait de prêter tous ses efforts pour y apposer sa griffe ne réussirent qu'à griffonner un " Joseph Drew ". Aussi les commissaires nommés pour recevoir les serments informèrent la Chambre " qu'une signature, qu'il pensait être celle de M. Dufour, n'était pas lisible, qu'il y manquait des lettres ", et ils proposèrent que le membre qui avait ainsi signé, raya lui-même son nom et le signa plus lisiblement. Nous ignorons si Dufour eut plus de succès dans son second essai.

P. G. R.

REPONSES

**Les vaisseaux de guerre français dans le port de Québec depuis la Cession.** (VII, II, 777.) — Le 18 octobre 1760, la flûte *La Marie* mettait à la voile du port de Québec pour l'Europe. Elle emportait à son bord le général de Lévis et son état-major.

Tout près d'un siècle devait s'écouler avant qu'un navire de guerre portant à sa corne d'artimon le pavillon français ne remontât la Saint-Laurent.

Enfin, en 1855, la *Capricieuse*, commandée par M. de Belvéze, visitait le port de Québec.

L'objet de la visite de M. de Belvéze, commandant de la division navale de France sur la station de Terre-Neuve, est suffisamment expliquée dans le passage suivant de sa réponse à l'adresse qui lui fut présentée par le maire de Québec :

“ Absente depuis un siècle du fleuve Saint-Laurent, la marine française y revient pour renouer des relations commerciales longtemps interrompues, faire profiter notre pays des progrès immenses de votre agriculture et de votre industrie, ouvrir à nos armateurs et aux produits du travail français une voie qui fut longtemps fermée à nos vaisseaux.”

C'est le vendredi, 13 juillet 1855, à six heures de l'après-midi, que la corvette *La Capricieuse*, remorquée par l'*Ad-vance* envoyée par le gouvernement à sa rencontre, fit son entrée dans le port de Québec.

La terrasse Saint-Louis, les quais, tous les points qui avaient vue sur le fleuve étaient remplis d'une foule enthousiaste qui aussitôt qu'elle aperçut la corvette se mit à crier des hurrahs chaleureux.

Une fois ancrée la *Capricieuse* salua le drapeau de la citadelle de 21 coups de canons qui lui furent rendus immédiatement.

Le lendemain, le maire de Québec, assisté du conseil muni-

cipal, du vice-consul de France, M. Ryan, et d'une foule immense, se rendit au quai de la Reine, pour y recevoir M. de Belvèze et lui présenter une très jolie adresse. Après la réponse de M. de Belvèze, tous montèrent en voitures et se rendirent à l'Hôtel du gouvernement où les attendaient le gouverneur-général, Sir Edmund-Walker Head, avec son conseil et un brillant état-major.

Le 18 juillet 1855, le commandant de Belvèze et une partie de son équipage, assistaient à la pose de la pierre angulaire du monument élevé aux braves de 1760.

Pendant le séjour de son vaisseau dans le port de Québec, M. de Belvèze visita Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Trois-Rivières, etc., etc.

La *Capricieuse* leva l'ancre le samedi 25 août vers les 10 heures du matin.

L'état-major de la *Capricieuse* se composait des officiers suivants :

M. de Belvèze, capitaine de vaisseau, commandant, chef de la division navale de Terre-Neuve ; M. Gautier, lieutenant de vaisseau, chef d'état-major ; M. Guiastrenec, lieutenant de vaisseau, second du bâtiment ; M. Crespin, enseigne de vaisseau, officier d'ordonnance du chef de division ; MM. Laisné et de Borely, enseignes de vaisseau ; M. de Waresquiel, secrétaire du commandant en chef de la division de Terre-Neuve ; M. Ripert, officier d'administration ; M. Simon, chirurgien major ; M. Gauthier, chirurgien auxiliaire ; MM. Tanquerey, Bonnifet, Testard et Le Prévoist, aspirants auxiliaires ; M. l'abbé Lichou, aumônier.

C'est pendant le séjour de la *Capricieuse* dans le port de Québec que Crémazie publia son beau poème *Le vieux soldat canadien* qu'il dédia aux marins de la corvette française.

Qui n'a chanté avec le poète expatrié alors qu'un vaisseau de guerre français est ancré dans notre port :



.....la France est revenue  
Au sommet de nos murs, voyez vous dans la nue  
Son noble pavillon dérouler sa splendeur ?  
Ah ! ce jour glorieux où les Français, nos frères,  
Sont venus pour nous voir du pays de nos pères,  
Sera le plus aimé de nos jours de bonheur.

En 1868, la frégate française à vapeur *Destrées* vint se ravitailler à Québec. C'était un magnifique vaisseau de 6 canons. L'équipage se composait de 150 hommes. La *Destrées* arriva à Québec le 16 août et en repartit le 11 septembre. Elle était commandée par le capitaine Levesque des Varannes. Les autres officiers étaient M. Bruère, 1er lieutenant ; M. Vaisseau, 2e lieutenant ; de Cherval, 3e lieutenant ; M. Riou, enseigne ; M. Molle, chirurgien en chef ; M. Evrard, assistant chirurgien.

Le commandant des Varannes mourut l'année suivante dans les mers du Sud au début d'une carrière qui promettait beaucoup.

L'avisio d'*Estaing* de 4 canons, commandant Human, vint ensuite. Il arriva à Québec le 8 août 1873 et en repartit le 27 septembre. Le 19 août 1873, l'importante manufacture de meubles de M. Drum située sur les bords de la rivière Saint-Charles, au Palais, fut la proie des flammes. Parmi ceux qui rendirent des services en cette circonstance les marins du d'*Estaing* furent admirés de tous par leur sang-froid et leur habileté. Le conseil de ville de Québec leur vota des résolutions de remerciements.

Le 1er août 1874, la frégate la *Magicienne* portant le pavillon de l'amiral Thomasset et l'avisio à vapeur *Adonis*, commandant Human arrivaient dans le port de Québec. Le corps de musique de la *Magicienne* sous la direction de l'artiste Cretalla fit les délices des québécois pendant quinze jours.

En septembre 1878, le *Laplace* et le *Bouvet* visitèrent Québec. Ils arrivèrent le 15.

Le *Laplace* était un croiseur de deuxième classe, commandé par M. Galiber, capitaine de vaisseau et commandant de la station navale de Terre-Neuve. 10 canons. 200 hommes d'équipage.

L'avis *Le Bouvet* commandé par le capitaine de frégate Fitz James était pourvu d'un éperon et portait deux canons à pivot.

Depuis, nous avons vu dans le port de Québec, le *La Galissonnière* et *Le Bourdonnais* en août 1879 ; la *Magicienne* et le *Dumont d'Urville* en septembre 1880 ; la *Flore* et le *Bouvet* en septembre 1885 ; la *Minerve* et le *Talisman* en juillet 1887 ; la *Naiade* et le *Bisson* en août 1891 ; l'*Aréthuse* et le *Hussard* en août 1892 ; la *Naiade* et le *Nielly* en septembre 1894. Le 25 septembre dernier, le *Destrées* quittait Québec après un séjour de 15 jours dans notre port.

P. G. R.

**Le capitaine Thomas Allison.** (I, IV, 35.)—John Allison était agriculteur (farmer) à l'endroit appelé Forcett Park, dans la division nord (north riding) du comté de York, à environ dix milles de distance de Darlington. Il avait épousé, le 12 mai 1756, Margaret Spenceley, en la paroisse de Stanwich, à l'église Saint-John.

Thomas, leur fils, fut baptisé à l'église de Forcett, le 26 juin 1757, et fut probablement élevé dans cet endroit où résidait son père.

Thomas entra dans l'armée. A la fin du dix-huitième siècle, il était capitaine au 5ème de ligne. C'est en cette qualité qu'il passa au Canada.

Vers 1795, à Détroit, il épousa Thérèse Baby, fille de Jacques Duperron Baby. Elle était veuve de John Cassidy ou Cassidy, fils d'un négociant du Détroit. Il mourut en 1787 peu après son mariage, d'une pleurésie dont il fut

atteint après avoir trop ramé. Elle était inconsolable, promettant bien de ne jamais se remarier. Sa mère pour la consoler lui disait qu'elle était encore bien jeune et qu'elle ne manquerait pas de trouver un autre mari. "Jamais ! Jamais !", disait-elle en sanglotant. "Apportez-moi un Evangile, je n'en épouserai jamais un autre." Toujours la même histoire de la matrone d'Ephèse.

Le 28 février 1798, le capitaine Allison vendait sa commission et venait se fixer à Québec.

Le 17 mars 1810, sir James Henry Craig, gouverneur général du Canada, envoya saisir le matériel de l'imprimerie du *Canadien* dans la maison de M. Baillargé, rue Saint-François (aujourd'hui rue Ferland). Ce fut le capitaine Allison qui en sa qualité de juge de paix et de magistrat, commanda le piquet de soldats qui effectua la saisie. Et, en même temps, MM. Bédard, Blanchet et Taschereau, ainsi que l'imprimeur, furent arrêtés sur accusation de trahison.

Le capitaine Allison mourut à Québec le 15 novembre 1822.

Thérèse Baby, sa veuve, mourut à Québec et fut inhumée dans la cathédrale le 27 mars 1839.

Les époux Allison avaient eu un fils et une fille.

Le fils, enfant doué de talents et promettant bien, mourut à l'âge de treize ans, le 25 novembre 1809. Il se fit catholique avant de mourir. Son père, zélé protestant et anglais de vieille roche, tenta tout ce qu'il put pour dissuader son enfant, et l'empêcher de renoncer à la religion de ses pères. Madame Lemaitre, qui était auprès du lit du malade, intercédait vivement auprès de M. Allison pour le faire céder au désir de son fils. "Rendez-vous," lui disait-elle, en lui prenant les mains et en le suppliant, "vous voyez bien que c'est la dernière prière de votre fils." Le père

y consentit en pleurant et l'enfant reçut les sacrements de l'église.

La fille Suzanne devint à Québec, le 25 septembre 1811, l'épouse de Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*. Elle mourut à Québec le 6 août 1847 et fut inhumée à Saint-Jean Port-Joli.

La famille Allison est éteinte en Canada, et doit l'être en Angleterre, puisque feu M. l'abbé de Gaspé, fils de Philippe-Aubert de Gaspé et de Suzanne Allison, a été appelé comme mâle du côté maternel à la succession de la famille

P. B. CASGRAIN

**Les Bois-Francs.** (VII, IX, 830.)—D'où vient ce nom de Bois-Francs que les écrivains de langue française appliquent généralement à la région des Cantons de l'Est ?

Voilà une question qui nous a été plus d'une fois posée et nous trouvons l'occasion propice pour y répondre, dans la mesure de nos renseignements.

Disons d'abord que cette épithète n'offre encore rien de légal et inutile d'en rechercher l'origine à travers les archives de l'Etat.

Le nom de "Bois Francs" fut primitivement limité aux colonies françaises qui se fondèrent dans les comtés d'Arthabaska et de Mégantic à partir de 1832.

L'un des motifs qui poussaient nos compatriotes à s'établir dans ces parages, c'est qu'ils trouvaient un sol élevé et facile à défricher à cause des essences forestières dont il était recouvert. L'érable, le merisier, le hêtre, etc., etc., dominaient sur les coteaux et le colon n'avait qu'à faire brûler les abattis de la forêt pour obtenir une abondante récolte dès la première année, sans compter le joli revenu qu'il tirait de la cendre, par la fabrication du sel à potasse.

Ce cachet spécial des terrains où se portait le courant colonisateur ne tarda pas à les désigner. On allait prendre

une concession, on allait s'établir dans les "bois francs". L'expression se popularisa promptement et dès le mois de septembre 1838, un document signé par l'évêque de Québec chargeait un prêtre de visiter "les habitants des bois francs disignation ordinaire aujourd'hui de ces places nouvelles".

PIONNIER

**Craig's Road.** (VII, IX, 832.)—Le chemin Craig ou *Craig's Road* nommé ainsi en l'honneur de sir James Craig fut ouvert en 1810. Ce chemin qui commence dans Saint-Gilles de Beaurivage et passe à travers les cantons de Leeds, Inverness, Halifax, Chester et Tingwick se termine dans le canton Shipton sur la rivière Saint-François. Il a une longueur d'environ 75 milles. A l'origine il avait 15 pieds de largeur. Commencé le 1er août 1810 par près de 400 soldats des différents régiments de la garnison de Québec, il fut terminé le 1er novembre de la même année. L'ouvrage fut fait sous la direction du lieutenant-colonel Robertson.

**L'abbé Malavergne.** (V, IV, 610.)—M. Pierre-Joseph Malavergne était déjà un vieux prêtre lorsqu'il arriva à Québec le 6 juillet 1795. Il avait été ordonné en France le 22 mai 1763. Après avoir d'abord étudié le droit, il éprouva tout à coup le besoin de changer de direction et il tourna les yeux vers le sacerdoce. Sa première besogne fut d'être attaché à une collégiale, c'est-à-dire à un chapitre placé en dehors d'un siège épiscopal. Pendant vingt ans il fut le confesseur des Visitandines de Bordeaux. Appréhendé lors des troubles révolutionnaires, il fut mis en demeure de prêter le serment à la constitution civile du clergé, mais il refusa péremptoirement. Le tribunal révolutionnaire le condamna à l'échafaud. On assure que ce prêtre avait onze frères, tous révolutionnaires, et que l'un d'eux trouva moyen de le faire évader de prison à la faveur d'un dégui-

sement, la veille du jour où il devait être exécuté. Quoiqu'il en soit de cette tradition, qui n'est pas invraisemblable, l'abbé Malavergne passa en Angleterre à fublé du costume de jacobin. Là il se fit précepteur et pen lant quatre ans, jusqu'à son départ pour le Canada, il dut se contenter de vivre du maigre revenu que lui apportaient ses nouvelles fonctions.

En arrivant à Québec, le 28 mai 1795, l'abbé Malavergne avait donc 57 ans. Prenant en considération ses services passés, l'évêque le plaça chez les Jésuites en qualité de procureur du Collège, et il y resta jusqu'au jour de sa nomination comme chapelain de l'Hôpital-Général, en 1803. L'Annaliste de cette communauté en parle avec les plus grands éloges :

“ Comme directeur spirituel, tout dans notre Père Malavergne inspirait la plus haute estime, la plus entière confiance : la droiture de son caractère, la sûreté de son jugement, sa modération, sa science approfondie de toutes les matières qui ont rapport à la vie religieuse. Il aimait en Dieu les âmes confiées à son zèle, et il était toujours à leur service, pour leur donner à propos de suaves encouragements ou de sages conseils. C'était notre Père Malavergne qui enseignait aux jeunes sœurs les rubriques et le plainchant.

“ Deux fois par semaine il donnait des conférences à la communauté ; tous les ans, pendant la retraite de la rénovation, il prêchait deux fois chacun des trois jours ; et il lui arrivait fréquemment d'être invité à répéter dans d'autres églises de Québec les sermons qu'il faisait régulièrement tous les dimanches dans la nôtre.”

M. Malavergne jouissait d'une excellente réputation comme prédicateur. Le 10 janvier 1799, l'on célébrait à Québec par une messe solennelle la victoire de Nelson sur

Napoléon, à Aboukir. Ce fut à l'Hôpital-Général l'occasion d'une grande fête religieuse. La veille on avait illuminé le Couvent. A la messe du jour le chapelain prononça le sermon de circonstance, et en terminant il s'écria : " Vivent le Roi et l'amiral Nelson " ! Cette explosion de patriotisme ne dut pas faire mal au cœur des quelques Anglais qui se trouvaient présents à la cérémonie.

Le digne chapelain s'occupait aussi des affaires temporelles de sa communauté. Il se mit en frais de faire des concessions de terrains dans la seigneurie des Islets ; il dressa à ce sujet un papier terrier qui lui coûta un an de travail assidu.

En 1809, Malavergne, malade, se démit de son chapelinat. Il n'en continua pas moins de résider à l'Hôpital-Général, où il mourut le 5 avril 1812, dans la 74<sup>e</sup> année de son âge et la 49<sup>e</sup> de son sacerdoce. Il fut inhumé le 8 dans le sanctuaire de la chapelle de l'Hôpital, du côté de l'épître. A sa mort, il ne laissa que quelques meubles, sa bibliothèque qu'il légua aux religieuses, et une montre d'or qui fut vendue par son ordre, pour faire dire des messes à son intention et pour ses parents défunts. Arrivé pauvre au pays, car la Révolution l'avait dépouillé de tous ses biens de famille, il mourut pauvre. Son désintéressement était si grand, qu'il remettait chaque année à la supérieure les modestes honoraires que la communauté lui accordait en sa qualité de chapelain.

G. DU CHEVBOT

**Ignace Juchereau Duchesnay.** (VII, II, 783) — Ignace Juchereau, sieur Duchesnay, naquit à Québec le 11 août 1658. Il était fils de Nicolas Juchereau, sieur de Saint-Denis, et de Marie-Thérèse Giffard.

Il épousa, le 24 février 1683, Marie-Catherine Peuvret,

filles de Jean-Baptiste Peuvret, sœur de Mesnu, conseiller du Roi et greffier du Conseil.

Il siégea au Conseil Souverain pendant quelques années.

Son oncle, Joseph Giffard, seigneur de Beauport, étant mort en 1705, sans laisser de postérité, M. Duchesnay hérita de ses vastes domaines. C'est ainsi que cette belle propriété, après avoir appartenu, de 1634 à 1668, à Robert Giffard, et de 1668 à 1705, à son fils Joseph Giffard, passa définitivement à la famille Juchereau, dans laquelle elle est demeurée près de deux siècles.

Par ses soins et les travaux d'exploitation qu'il entreprit, cette grande propriété ne tarda pas à doubler de valeur. Il y avait dix ans qu'il appliquait toute son énergie à cette œuvre de défrichement, lorsque la mort vint l'enlever à sa nombreuse famille. Il décéda au mois d'avril 1715, et fut inhumé dans le cimetière de Beauport. Son épouse lui survécut plusieurs années. Elle mourut le 17 mars 1739.

L'ABBÉ DANIEL

**La révocation du gouverneur Monck.** (V, III, 595.)—Vers l'année 1862 un caissier français, défalcaire, du nom de Lamirande, était venu se réfugier au Canada. A cette époque, sir James Monck était le gouverneur général. La banque de France avait adressé au gouvernement canadien une requête demandant l'extradition de Lamirande. Joseph Doutre s'était fait le défenseur de ce dernier, et malgré les lois qui existaient à cette époque, Lord Monck, signa les papiers d'extradition. Doutre s'adressa alors au gouvernement impérial, et obtint la révocation du gouverneur général, qui avait encore quelques années à faire.



QUESTIONS

836—En 1678, Philippe Gauthier de Comporté était “ prévôt de la juridiction des maréchaux de France en Canada ”. Quel était cet office ?

P. O. B.

837—Quels sont les évêques canadiens qui, en 1867, se rendirent à Rome pour assister aux fêtes extraordinaires qui eurent lieu à l'occasion de l'anniversaire séculaire du martyr de Saint-Pierre ?

P. T. R. E.

838—Le regretté abbé Bois m'écrivait le 14 juin 1882 : “ J'ai dû m'abstenir de parler du mariage du juge Mabane dont je n'ai pu trouver l'époque. Quand s'est-il marié ? Qu'elle a été son épouse ? Où a-t-elle été mariée ? A l'église écossaise ou à la cathédrale anglicane ? Il avait une sœur, Elisabeth. Qu'est-elle devenue ? Pas d'enfants. Mme et Mlle Mabane ont reçu des pensions du gouvernement pendant quelque temps.” A dix-huit ans d'intervalle, je pose les mêmes questions. Qui peut y répondre ?

J. M. L.

839— Dans le tableau de la lignée des ancêtres et descendants de Joseph-François Perrault qui se trouve à la fin de sa vie écrite par M. P.-B. Casgrain, je vois qu'un des frères de Joseph-François, s'appelait Michel-Nicolas, né le 18 mai 1758. Mais je ne trouve pas la date de sa mort, ni aucun autre détail, ni dans ce livre, ni dans le *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Tanguay. Pourriez-vous, ou quelqu'un de vos lecteurs, me donner quelque lumière sur la carrière de cet homme ; s'est-il marié ; a-t-il eu des enfants ? etc.

M.